



Merria di Sarrola-Carcopinu
Mairie de Sarrola-Carcopino

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002711-20220930-047-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2022

Affichage : 16/07/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du vendredi 30 septembre 2022	N°47/2022
<u>RAPPORTEUR</u> : Monsieur Alexandre SARROLA-Maire	
<u>Objet</u> : Attribution du marché de travaux relatifs à l'aménagement de la mairie annexe	

L'an deux mille vingt-deux, le 30 septembre, le Conseil Municipal de Sarrola Carcopino, légalement convoqué le 26 septembre 2022 conformément à l'article L 2121 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire, Alexandre SARROLA

Etaient présents : SARROLA Alexandre, BALDINI Hyacinthe, BASTIANAGGI Jeanne, SARROLA Olivier, SOTTY Marie-Laurence, CERATI Noëlle, ARRIGHI Paule, BONAVITA Dominique, CARCOPINO-TUSOLI Laurent, CATELLAGGI Jean-François, CELI François, FIGARI Gérard, LAFFITTE Maryse, SANTONI Dominique, BATTISTELLI Jean-Joseph, GRILLOT Peggy, PIERI Marie-Charles

Etaient représentés : LECCIA Jean Paul (procuration à BASTIANAGGI Jeanne), FAGGIANELLI Marie-Françoise (représentée par BONAVITA Dominique), NOCERA Anne (représentée par BALDINI Hyacinthe), OTTAVY Antoine (représenté par SARROLA Alexandre), RUGGERI Dominique (représentée par CERATI Noëlle)

Etaient absents : FILIPPINI Sophie

Secrétaire de séance : SARROLA Olivier

Nombre de membres composant l'assemblée : 23

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres représentés : 5

Nombre de membres absents : 1

Quorum : 12

Le maire expose ce qui suit :

Dans le cadre de la nécessité de réaménager l'étage de la mairie annexe et notamment la partie brut non exploitée, la commune a décidé de passer un appel d'offre de travaux afin d'envisager une meilleure organisation des services estimé à **247 633,30 euros HT**.

Avec l'aide de notre maître d'œuvre un marché à 6 lots a donc été publié le 18 août avec une remise des offres fixées au 19 septembre 2022. L'ouverture des plis et l'analyse des offres a été réalisée le mardi 20 septembre en présence du maître d'œuvre (Monsieur Garaudelle), l'adjointe en charge des travaux (Marie Laurence SOTTY), le collaborateur du Maire (Stéphane D'Angiolo) et l'agent en charge des marchés publics (Maria Lucia Santoni).

Le nombre d'offres reçues étant le suivant :

Lot 1 Gros œuvre et démolition estimé à **46 961 euros HT** : 2 offres

Lot 2 Electricité estimé à **18 200 euros HT** : 2 offres

Lot 3 Plomberie climatisation sanitaire estimé à **31 203 euros HT** : 4 offres

Lot 4 Menuiserie Bois et Aluminium estimé à **106 344,50 euros HT** : 1 offre

Lot 5 Revêtement carrelés estimé à **32 033,50 euros HT** : 3 offres

Lot 6 Peinture estimé à **12 890 euros HT** : 1 offre

Deux offres ont été écartées avant même analyse il s'agit du candidat Egepp car ce dernier n'a pas répondu conformément au règlement de consultation du marché via un DPGF.

Les critères d'analyse étaient les suivants :

Pour les lots 1,2,3 et 6 : 50% le prix et 50% la valeur technique.

Pour les lots 4 et 5 : 40% le prix et 60% la valeur technique.

Après analyse avec notre maître d'œuvre il est donc proposé au Conseil Municipal d'attribuer les lots aux entreprises suivantes :

- **Lot 1 : Terramiante pour un montant de 46 318 euros HT**
- **Lot 2 : TN elec pour un montant 2 18 221 euros HT**
- **Lot 3 : SARL Carotenuto pour un montant de 33 152 euros HT**
- **Lot 4 : SICAB pour un montant de 108 685 euros HT**
- **Lot 5 : SANTUNIONE pour un montant de 28 387,71 euros HT**
- **Lot 6: Terramiante pour un montant de 9 557,80 euros HT**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

-Décide d'attribuer les lots aux entreprises suivantes:

- Lot 1 : Terramiente pour un montant de 46 318 euros HT
- Lot 2 : TN elec pour un montant 2 18 221 euros HT
- Lot 3 : SARL Carotenuto pour un montant de 33 152 euros HT
- Lot 4 : SICAB pour un montant de 108 685 euros HT
- Lot 5 : SANTUNIONE pour un montant de 28 387,71 euros HT
- Lot 6: Terramiente pour un montant de 9 557,80 euros HT

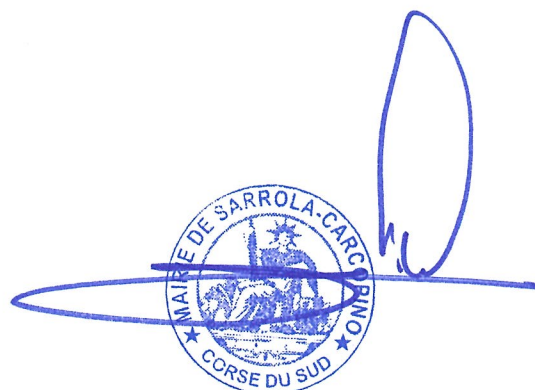
- Autorise le maire à signer tous les actes nécessaires pour la mise en œuvre des dispositions de la présente délibération.

POUR	19	Dont procuration(s)	5
CONTRE	0	Dont procuration(s)	0
ABSTENTION	0	Dont procuration(s)	0

Conformément à l'article R421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité

Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse : www.telerecours.fr

FAIT ET DELIBERE A SARROLA CARCOPINO, les jour, mois et an que dessus.



POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

ALEXANDRE SARROLA